

N°580

du 26
FEVRIER
2013



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.4 Prélèvements de 5 francs par minute sur les appels sortants
Guerre de plaintes entre l'ATC et les sociétés de téléphonie mobile

P.3 Modernisation des armoiries du Togo

La Cour constitutionnelle donne un avis défavorable



Les armoiries du Togo

P.7 D'ici 2030
Le tabac tuera 8 millions de personnes par an

P.4 Appui au secteur agricole
Les premiers décaissements en faveur de projets innovants

P.3 Marché public de fourniture de consommables informatiques / Pour avoir injustement écarté la société Internégoce Sarl
La CAMEG-TOGO sommée de reprendre l'évaluation des offres des soumissionnaires

P.4 Exécution du budget 2013 / En comparant janvier 2013 à janvier 2012
Du mieux dans les recouvrements mensuels des taxes et impôts

Du 11 février au 11 mars 2013



moovpromo BlackBerry
Donnez des ailes à votre BlackBerry avec Moov.

no limit

- 1 jour offert avec la formule Journalière (Coût 1 000 F)
- 7 jours offerts avec la formule Hebdomadaire (Coût 5 000 F)

Pour bénéficier des offres limitées ou pour souscrire directement au mois envoyez «jour», «hebd» ou «mois» par SMS au 2525.

etisalat



PA-LUNION

www.pa-lunion.com



Modernisation des armoiries du Togo

La Cour constitutionnelle donne un avis défavorable

Sylvestre D.

Le pouvoir de Lomé a décidé de modifier ou de moderniser (selon la formule utilisée) les armoiries actuelles de la République togolaise. Et ce, désormais, en présentant les lions avec crinière et en accompagnant le blason par la formule « REPUBLIQUE TOGOLAISE ». Le 12 février dernier, la présidence de la République a écrit à la Cour constitutionnelle pour lui demander son avis sur la nouvelle version du blason modernisé, accompagné d'un endossement, suivant l'article 3 alinéa 5 de la Constitution du 14 octobre 1992. C'est le même article qui a fondé le juge constitutionnel à dire non, le 20 février 2013, et à déclarer non conforme à la loi fondamentale la version dite modernisée des armoiries du Togo. Argument tout simple : la présentation des lions avec crinière ne correspond pas à la notion de « jeunes lions », et la modernisation apportée aux armoiries modifie la description faite au même article 3 alinéa 5 de la Constitution.

L'alinéa 5 de l'article 3 précise : « Les armoiries de la République Togolaise sont ainsi constituées : - Ecu d'argent de forme ovale et à la bordure de sinople, en chef l'emblème national, deux drapeaux adossés et devise sur banderole ; en cœur de sable les initiales de la République Togolaise sur fond d'or



Les armoiries du Togo

échanuré ; en pointe, deux lions de gueules adossés. - Les deux jeunes lions représentent le courage du peuple togolais. Ils tiennent l'arc et la flèche, moyen de combat traditionnel, pour montrer que la véritable liberté du peuple togolais est dans ses mains et que sa force réside avant tout dans ses propres traditions. Les lions debout et adossés expriment la vigilance du peuple togolais dans la garde de son indépendance, du levant au couchant.

La description suivante est faite : Ecu d'argent de forme ovale en bordure de sinople = Ecu à fond blanc de forme ovale à la bordure

verte. L'écu est le support physique du blason et est subdivisé en 3 régions (le chef en haut, le cœur au milieu et la pointe en bas). En chef, l'emblème national, deux drapeaux adossés = en haut dans le premier tiers supérieur de l'écu, l'emblème national, deux drapeaux placés dos à dos ; devise sur banderole = la devise inscrite sur une petite pièce d'étoffe fixée à une hampe. En cœur de sable les initiales de la République Togolaise = au milieu, en couleur noire, les initiales de la République Togolaise (RT) ; sur fond d'or = sur un fond de couleur jaune ; échanuré = objet dont les bords présentent des dentelures

évidées en formes de croissant, les pointes dirigées vers l'extérieur, ces dentelures se répètent de manière régulière sans variation. En pointe deux lions de gueules adossés = en bas, dans le tiers inférieur, deux lions, de couleur rouge, adossés. Ce résultat obtenu à partir de l'héraldique, science qui étudie les armoiries et qui en définit les méthodes d'interprétation technique et la transcription visuelle de leur blasonnement, c'est-à-dire la description théorique dans un langage technique, qui vont au-delà de la simple compréhension littérale des mots, concepts et symboles contenus dans une description juridique.

Par conséquent, de l'analyse et de l'interprétation, il est maintenu la traduction suivante : Ecu à fond blanc (d'argent) de forme ovale et à la bordure verte (de sinople), dans le premier tiers supérieur de l'écu (en chef) l'emblème national, deux drapeaux placés dos à dos (adossés) et la devise inscrite sur une petite pièce d'étoffe fixée à une hampe (banderole) ; au milieu (en cœur) en couleur noire (de sable) les initiales de la République Togolaise (RT) sur un fond jaune (d'or), dont les bords présentent des dentelures évidées en forme de croissant, les pointes dirigées vers l'extérieur (échanuré) ; dans le tiers inférieur de l'écu en bas (en pointe) deux lions rouges (de gueules) dos à dos (adossés).

VERBATIM Par Eric J.

La phobie du dialogue

« Le régime Rpt a peur d'ouvrir un dialogue franc et sincère avec l'opposition... Ceux qui sont au pouvoir veulent le perpétuer, c'est pourquoi, ils ne veulent pas engager de discussions honnêtes avec leurs adversaires politiques... La peur de perdre le pouvoir les hante au point d'être incapables de mettre les vrais problèmes du pays sur le tapis et d'en discuter... » Ce sont autant de phrases balancées par les opposants au régime togolais. Cela ne date pas de l'arrivée de Faure Gnassingbé au pouvoir, mais depuis le lendemain de la conférence nationale à un moment où des problèmes venaient à surgir au sein de la cohabitation pouvoir Rpt-Opposition. Et, ce que l'on appelle « les slogans de l'opposition » ne se sont pas arrêtés à la gestion Eyadéma. Au contraire, ils se sont intensifiés. D'ailleurs, dans une plate-forme rendue publique en 2012, les coalisés du Collectif Sauvons le Togo ont diagnostiqué 17 rounds de discussions sans issues.

Du côté du pouvoir en place, une phrase revient souvent : « l'opposition togolaise n'est pas organisée, elle n'a pas de programme de gouvernement. » La conséquence de la désorganisation de l'opposition est qu'elle va toujours aux dialogues en rang dispersé.

Courant semaine dernière, sous l'égide de Mgr. Nicodème Barrigah-Benissan, un dialogue tenu secret jusque-là s'est produit entre la classe politique togolaise. Personne ne s'y attendait et personne ne l'avait vu venir. La majorité des Togolais avait cru en l'arrivée au bout du tunnel pour ces acteurs politiques qui, finalement prennent le peuple en otage.

Evidemment, c'est compter sans la détermination de ces « chiens politiques » de continuer par pourrir la vie de leurs concitoyens. Aucun accord n'a été trouvé à ce dialogue informel ; chacun est encore resté sur sa position. L'intransigeance des uns, la méfiance des autres et le manque de confiance et autres encore ont pris la place à la recherche de compromis entre personnes civilisées et patriotes.

D'ailleurs, ce serait avec beaucoup de difficultés qu'une certaine frange de la classe politique en accepte les résultats, si ce dialogue accouchait d'un consensus. La preuve est qu'ils ont refusé de participer à des discussions avec les autres. Ces partis politiques ont toujours été hostiles aux pourparlers. Non pas parce qu'ils ne sont pas représentatifs, mais tout simplement à cause de leur phobie au dialogue.

Marché public de fourniture de consommables informatiques / Pour avoir injustement écarté la société Internégoce Sarl

La CAMEG-TOGO sommée de reprendre l'évaluation des offres des soumissionnaires

Le monde des marchés publics se discipline de plus en plus au Togo, avec l'effectivité des normes communautaires que le pays a incorporées dans sa loi du 30 juin 2009 relative aux marchés publics et délégations de service public. Lorsqu'on se sent arbitrairement exclu d'un marché, on saisit la structure compétente. C'est ce qu'a compris la société Internégoce Sarl en contestant, devant le Comité de règlement des différends, les résultats provisoires de la demande de cotation de la Centrale d'achat des médicaments essentiels et génériques du Togo (CAMEG-TOGO) pour la fourniture de consommables informatiques (lot n°2). Dans les faits, la demande de cotation, en deux lots, a été adressée à 15 sociétés issues du fichier fournisseurs de la CAMEG-TOGO. A l'ouverture des plis courant novembre 2012 et après l'évaluation des offres de 5 soumissionnaires, la commission des marchés publics a déclaré la société BIP-TOGO attributaire provisoire de la fourniture de consommables informatiques, pour un montant de 7.761.745 francs Cfa toutes taxes comprises. La société Internégoce est informée du rejet de son offre. D'où sa demande aux fins de contestation des résultats devant le Comité de règlement des différends qui a reçu la demande de la

requérante et ordonné, le 30 janvier 2013, la suspension de la cotation. La Direction générale de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) intervient et obtient de la CAMEG-TOGO la documentation utile à l'instruction du dossier.

C'est la bataille des arguments. La société Internégoce soutient que son offre est la moins disante à l'ouverture des plis avec une promesse de rabais de 5% si elle était retenue ; que nulle par dans le dossier de demande de cotation, il n'est demandé aux soumissionnaires de fournir une garantie pour les fournitures livrées, ni de préciser le délai de garantie de celles-ci ; que la motivation de la CAMEG-TOGO ne figure ni parmi les critères de rejet des offres contenus dans la demande de cotation, ni dans les critères d'attribution ; que le délai de garantie couvrant les fournitures, qui s'impose à tous les soumissionnaires, rend superflue toute autre garantie fournie par le soumissionnaire ; et que l'ARMP recommande de contacter les soumissionnaires pour toute clarification ou complément lors de l'évaluation des offres.

A l'opposé, la CAMEG-TOGO dit avoir déclaré l'offre de la société Internégoce « non conforme pour l'essentiel » à l'étape de l'analyse technique, parce que le dossier de

demande de cotation précise que les fournitures doivent être couvertes par une garantie de trois mois à compter de la date de réception provisoire ; que Internégoce n'a pas fourni cette garantie exigée du fait que les consommables informatiques, notamment les toners, ne permettent pas un test à la livraison ; que les anomalies des toners ne se révèlent pour la plupart qu'à leur utilisation alors que leur garantie n'est pas systématique pour la plupart des fournisseurs ; que l'absence de délai de garantie dans l'offre signifie une absence d'information sur l'engagement du soumissionnaire à garantir la qualité des articles. Ainsi, l'offre n'a plus subi l'étape de l'analyse financière. En clair, c'est l'absence de garantie des fournitures qui a divisé les deux parties.

Le 20 février 2013, il a fallu le Comité de règlement des différends, statuant en formation litiges, pour trancher. Le règlement de la demande de cotation stipule que « l'autorité contractante attribuera le marché au candidat dont l'offre est conforme aux dispositions du dossier de la demande et évaluée la moins disante », sous réserve qu'il satisfait aux conditions selon lesquelles l'offre doit non seulement comprendre la décomposition du prix global et forfaitaire, remplie, datée et signée,



mais aussi des pièces administratives y compris la garantie d'offre. Il résulte du rapport d'évaluation que les offres des sociétés Internégoce et Lucky sont conformes aux spécifications techniques du dossier et aux autres critères prévus au règlement, notamment à la garantie de soumission, au délai de livraison, à la lettre de soumission, au devis ou décomposition du prix existant, etc. Aussi est-il constant que le délai de garantie prévu au dossier de la demande de cotation ne figure pas parmi les éléments de conformité exigés. Alors, si la CAMEG-TOGO avait entendu faire de cet élément un critère de conformité, elle aurait dû fournir, dans la demande de cotation, un formulaire à remplir ou un engagement exprès à signer par le soumissionnaire pour traduire sa volonté de garantir les articles à la

livraison ; ne l'ayant pas fait, elle ne saurait tirer aucune conséquence de l'absence de mention expresse de la garantie de fourniture dans l'offre pour la rejeter. Plus est, ici, la garantie est une obligation contractuelle qui engage le fournisseur envers l'acquéreur lors de la vente d'un bien ou lors de la fourniture d'un service, de sorte qu'en cas de non-conformité ou de défectuosité, l'acquéreur peut faire jouer le mécanisme de garantie auprès du fournisseur qui procédera à une réparation, un remplacement total ou partiel ou un remboursement de la valeur du bien ou du service. Du coup, la garantie découle du seul engagement du fournisseur dans la procédure de passation. En toute logique, le recours de Internégoce est fondé. L'attribution provisoire du marché la société BIP-TOGO est annulée, et il est ordonné la reprise

de l'évaluation des offres nonobstant toutes voies de recours.

Il faut rappeler que la CAMEG-TOGO a pour objet d'acquérir au meilleur prix des médicaments essentiels sous nom générique, des consommables médicaux, des produits dentaires, des réactifs de laboratoire, des produits de radiologie et des produits chimiques inscrits sur une liste définie par le ministère de la Santé. Elle les cède à un « prix social » exclusivement aux formations sanitaires publiques ou privées dont l'activité n'est mue par aucune recherche de bénéfice. Le « prix social » est celui destiné à couvrir les charges d'investissement et de fonctionnement liées à l'activité de la CAMEG. A moins de la survenance de perturbations économiques graves et objectivement observables, ce prix ne doit subir aucune modification à la hausse pendant toute l'année. Les éventuels surplus réalisés et réserves constituées en fin d'exercice ne peuvent être utilisés que pour augmenter le fonds de roulement de la Centrale d'achat ou pour abaisser les marges réalisées sur les prix de cession des médicaments et produits. Ces surplus ne peuvent, en aucun cas, être redistribués.

Activité industrielle au sein de l'UEMOA Le secteur industriel tiré par les phosphates, l'indice de la production en net accroissement au Togo

Jean Afolabi

La production industrielle a enregistré une hausse au quatrième trimestre 2012, par rapport au trimestre précédent. L'indice de la production industrielle a ainsi progressé de 2,5 points de pourcentage, après le repli de 2,0 points du troisième trimestre 2012. Cette évolution est relevée dans l'ensemble des secteurs d'activités.

Dans le secteur des mines, l'évolution de l'indice (+4,3%) en glissement annuel continue d'être influencée par la production d'or au Burkina, en Côte d'Ivoire et au Mali. La bonne tenue dans ce secteur est également liée à la progression des capacités de production d'uranium au Niger et de phosphates au Togo. Au quatrième trimestre 2012, indique la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) dans sa note de conjoncture 4ème trimestre 2012 au sein de l'Union, l'indice de la production industrielle s'est accru, en glissement annuel, de 29,5% au Burkina, 17,0% en Côte d'Ivoire, 10,5% au Bénin, 5,8% au Niger et 1,4% au Togo. En revanche, l'indice a reculé en Guinée-Bissau (-8,8%), au Sénégal (-3,2%) et au Mali (-0,9%).

La bonne orientation de l'activité dans le secteur des mines (+8,9%) traduit le retour à la normale de

l'extraction de pétrole brut et de gaz en Côte d'Ivoire, après une phase d'interruption, consécutive aux travaux de maintenance. Elle reflète également la hausse de la production d'or au Mali et d'uranium au Niger, conformément au planning établi en début d'année par les sociétés minières. Dans le secteur manufacturier (+9,0%), l'accroissement de l'indice est saisonnier et concerne notamment les industries textiles dans les pays de l'Union, dont la production est liée à celle du coton. L'indice a été influencé également par la reprise de l'activité dans les unités de transformation des produits pétroliers raffinés, principalement en Côte d'Ivoire. Concernant la production énergétique, la progression est induite par l'accroissement de la production d'électricité, en particulier, en Côte d'Ivoire (+16,9%), au Mali (+10,9%) et au Burkina (+6,4%).

A l'intervalle d'un an, l'évolution favorable de l'indice de la production industrielle s'est confirmée au dernier trimestre de l'année 2012. En effet, l'indice est ressorti en hausse de 4,6% par rapport à son niveau de la même période de l'année précédente. Les progressions sont relevées dans le secteur manufacturier, celui de l'énergie et dans le secteur des mines.

Dans la branche manufacturière, l'indice de la production est en hausse de 13,6%, en glissement annuel, au quatrième trimestre 2012. Cette évolution est soutenue par le dynamisme des unités de transformation agro-alimentaire et de textile, dans presque tous les pays de l'UEMOA, en liaison avec les résultats encourageants de la campagne agricole 2012/2013. En particulier, pour le textile, l'indice a sensiblement progressé au Bénin, au Burkina, en Côte d'Ivoire et au Mali. La production des industries manufacturières s'est également améliorée par rapport à l'année précédente grâce aux unités de raffinage de pétrole, principalement en Côte d'Ivoire, après des travaux de maintenance.

Dans le secteur de l'énergie, l'indice de la branche "électricité, gaz et eau" est en hausse de 12,4% par rapport à l'année précédente. Cette performance s'explique par la hausse de la production dans tous les pays de l'Union, notamment au Burkina (+33,2%), en Côte d'Ivoire (+15,2%) et au Bénin (+6,7%).

En moyenne sur l'ensemble de l'année 2012, l'indice de la production industrielle a enregistré une augmentation de 3,3% contre 2,4% au cours de l'année 2011.

Prélèvements de 5 francs par minute sur les appels sortants Guerre de plaintes entre l'ATC et les sociétés de téléphonie mobile

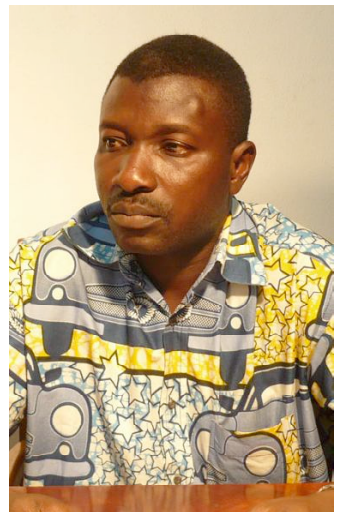
Depuis le 5 février, et ce jusqu'au 6 mars prochain, les abonnés de téléphonie mobile hurlent leur colère parce que Togocellulaire, Togotélécom et Moov-Togo se sont payés le luxe de leur soustraire 5 francs Cfa sur tous les appels sortants. Mieux, les trois sociétés de téléphonie se défendent de n'appliquer qu'un arrêté interministériel signé de Cina Lawson et de Adjy Ayassor. Sans contester. Du coup, l'Association togolaise des consommateurs (ATC) doit scotcher à la stratégie d'action. Elle a crié à des manœuvres abusives parce que les consommateurs n'ont pas donné leur autorisation à l'action de retenue des 5 francs Cfa. A la différence que, cette fois-ci, la structure de défense des droits du consommateur ne s'est pas contenté de dénoncer et de rejeter ce qui se fait ; elle a porté plainte contre Togocellulaire, Togotélécom et Moov-Togo aux fins d'obtenir cessation des prélèvements et réparation des préjudices causés aux consommateurs. Un juge des référés a été sollicité pour saisir les avoirs des dites sociétés dans les banques, c'est-à-dire interdire tout mouvement sur leurs comptes bancaires.

«Togo cellulaire a aussitôt réagi et a demandé une mainlevée», a indiqué Me Dossou Kodjovi, l'avocat

de l'ATC. Pis est, l'opérateur public de téléphonie mobile s'est mis en boule, en portant plainte contre l'ATC et en demandant un dédommagement de 500 millions de francs Cfa pour avoir sali son image, c'est-à-dire pour diffamation, selon les mots du Secrétaire général de l'ATC, Agouta Aladjou.

Voilà qui annonce les couleurs d'un procès historique à l'actif du consommateur. L'ATC maintenant que les sociétés de téléphonie ne doivent pas contraindre les abonnés et clients. «Si ce qui est prélevé n'est pas légal, les consommateurs ont le droit de réagir. Ces sociétés, en violation des règles commerciales et des règles contractuelles, ont procédé et continuent de procéder à des prélèvements sans aucune autorisation des consommateurs. Ce n'est pas normal, c'est pourquoi nous avons assigné ces sociétés devant les tribunaux et je fais confiance à la justice de notre pays», a souligné Me Dossou Kodjovi. Jusqu'ici, l'Autorité de réglementation du secteur des postes et télécommunications (ARTP) n'a pas voulu se mettre à dos les signataires de l'arrêté interministériel.

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il est constant que la pomme de discorde réside dans la période choisie pour débiter les utilisateurs



Agouta Aladjou, S.G. de l'ATC

de la téléphonie mobile. Ce qui est évident est que l'ATC n'arrive pas à produire la preuve que 5F ont été prélevés sur le compte des abonnés. Par le passé, des opérations similaires ayant amené à augmenter les prix du ciment et des produits de la brasserie BB. Cette fois, pour la CAN 2013, on ne peut comprendre que l'opération soit lancée pendant que l'équipe nationale est déjà sortie de la compétition continentale. Aux nouvelles, L'UNION apprend que le dysfonctionnement est la faute du Comité de mobilisation des fonds et des ministres de l'Economie et des Télécommunications qui ont traîné à sortir la note en temps réel. Encore une nouvelle panne au sommet !

Appui au secteur agricole

Les premiers décaissements en faveur de projets innovants

Répondant à un appel à proposition pour le financement de projets innovants lancé en novembre dernier, pour être retenus en décembre suivant, 26 projets, sur 129, ont touché vendredi à Lomé, leurs premières parts de la cagnotte de financement dans le cadre du Projet d'appui au secteur agricole (Pasa). Au ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, on précise qu'il ne s'agissait que d'un tiers des financements - autour de 350 millions de francs Cfa -, sur la base de la durabilité des projets, et de la rentabilité économique, entre autres, ainsi que de l'efficacité de l'approche de la commercialisation et de la transformation des produits. L'évolution et les résultats des projets justifieront le décaissement du reste de la subvention.

Au lancement du Pasa - qui est une composante du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (Pniasa) -, le ministre Ouro Koura-Agadazi de l'Agriculture avait évoqué une enveloppe totale de 1,2 milliard de francs Cfa, constituée de fonds compétitifs, de fonds de subvention et de promotion de produits locaux et d'un fonds de garantie. L'objectif étant de renforcer les capacités productives des producteurs au sein des filières végétales, animales et halieutiques. Le fonds de garantie, doté de 500 millions de francs - et logé dans des banques de la place -, devra permettre de couvrir éventuellement des prêts bancaires des producteurs.



Le Col Ouro-Koura Agadazi, Ministre de l'Agriculture

Les fonds compétitifs auront pour cible les initiatives de transformation agro-industrielle et de commercialisation de produits comme les tubercules, les fruits, les légumes. L'accent est surtout mis sur l'innovation, qu'elle soit en termes de produits ciblés, de transformations proposées ou de marchés visés, nationaux ou sous régionaux, et représentant des opportunités intéressantes et rentables pour les Petites et moyennes entreprises (Pme) togolaises.

Il est également visé le développement des cultures d'exportation non traditionnelles. Ici, les projets doivent porter sur le développement de l'utilisation de procédés, de technologie, de méthodes de conditionnement, d'organisation de la production qui améliorent la qualité et la valeur ajoutée et contribuent à augmenter

les volumes et la valeur des produits exportés non traditionnels. Pour ce qui est de l'aquaculture, l'on mise sur des projets d'écloserie pour répondre aux besoins des piscicultures et aquacultures, sur des unités de production provendues spécialisées en aliments pour les poissons. Ou sur des unités de production-vente, de conditionnement de poissons en frais. Ou encore sur des unités de fumage améliorées. Les promoteurs doivent s'impliquer directement dans les activités qu'ils proposent.

Les premiers projets éligibles ont été initiés par des groupements de femmes et de jeunes. Deux ou trois appels à propositions seront lancés chaque année. La durée de la phase d'investissement et de montée en puissance d'un sous projet soutenu par la Pasa n'excédera pas 12 mois.

Exécution du budget 2013 / En comparant janvier 2013 à janvier 2012 Du mieux dans les recouvrements mensuels des taxes et impôts

Le 29 décembre 2012, les députés adoptaient la loi de finances, gestion 2013, pour des recettes évaluées à 779.816.000.000 francs Cfa et des dépenses de l'ordre de 786.391.000.000 francs Cfa, dégageant un gap de 6.575.000.000 francs Cfa. En dehors des appuis budgétaires des bailleurs de fonds, il faut des fonds propres de l'Etat pour la nourrir jusqu'en fin d'année. C'est le travail des régies financières. Et déjà, les premiers chiffres officiels tombent. Suivant le tableau de bord du mois de janvier, un total de 39,8 milliards de francs Cfa est centralisé par la Direction de l'Economie et versé à la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (BCEAO). Soit l'addition des 15,8 milliards de francs Cfa des Impôts, des 21,8 milliards de francs Cfa des Douanes et des 2,2 milliards de francs Cfa du Trésor public. A préciser que, pour toute l'année 2013, les régies devront atteindre la barre des 411,5 milliards de francs Cfa pour soutenir le financement du budget sur fonds propres.

1^{er} constat : du mieux dans les recouvrements des taxes et impôts pour janvier. En glissement annuel, le total des recettes publiques était de 32,04 milliards de francs Cfa en janvier 2012, répartis en 15,17 milliards de francs pour les Impôts, 14,17 milliards de francs pour les

Douanes et 2,7 milliards de francs pour le Trésor.

De leur côté, les paiements publics de janvier ont atteint 22,42 milliards de francs Cfa. Avec des dépenses en cours de régularisation qui se chiffrent à 14,70 milliards de francs Cfa. Dans ce pactole, les dépenses de personnel ont atteint 10,54 milliards de francs Cfa, dont 9,65 milliards de francs Cfa pour les salaires et traitement. Les biens et services ont coûté 1,88 milliard de francs Cfa, alors qu'il a été dépensé 0,85 milliards de francs Cfa pour les subventions et transferts et 2,10

milliards de francs Cfa pour les investissements. Pendant que rien n'est signalé en intérêts sur la dette intérieure et extérieure, l'Etat a déjà déboursé 7,05 milliards de francs Cfa au titre de l'amortissement de la dette, dont 6,45 milliards de francs Cfa pour la dette intérieure. Aucun engagement n'était pris pour l'amortissement de la dette en janvier. Jusqu'en décembre 2013, il faudra payer 30,08 milliards de francs pour les intérêts de la dette publique et 83,87 milliards de francs Cfa pour amortir la dette du Togo.

Appel d'offres d'injection de liquidités de la Bceao Les établissements de crédit du Togo s'adjugent 53,7 milliards Cfa en une semaine

Sur un total de 550,000 milliards de francs Cfa pour l'ensemble des huit pays de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa), les banques et établissements de crédit de la place Togo s'adjugent, valeur 19 février 2013, le montant de 53,700 milliards de francs Cfa dans le cadre des opérations d'adjudications hebdomadaires de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao). L'opération est arrivée à échéance hier lundi 25 février 2013. Le taux marginal et le taux moyen pondéré sont ressortis respectivement à 3,000% et 3,0493%.

L'opération, d'après la Banque centrale, a enregistré la participation de 42 établissements de crédits des huit pays membres de l'Union. Outre le Togo, les établissements de crédit du Burkina Faso ont décroché 145,491 milliards de francs. Suivis de ceux du Bénin, de la Côte d'Ivoire et du Mali avec respectivement 140,187 milliards, 70,016 milliards et 63,000 milliards de francs.

Les banques sénégalaises et celles nigériennes arrivent après celles du Togo, avec respectivement 36,903 milliards de francs et 32,800 milliards de francs. Celles de la Guinée-Bissau bouclent avec 7,903 milliards de francs.

FOOTBALL/ ELIMINATOIRES CM2014/

Le Cameroun veut se prémunir contre le boycott des joueurs cadres de sa sélection nationale

Confronté à la défection de ses joueurs, le Cameroun qui joue le Togo entre le 22 et 26 mars prochain pour le compte de la troisième journée des éliminatoires de la Coupe du monde de la FIFA, Brésil 2014, veut parer à toutes éventualités en mettant un programme de préparation qui commencera par le regroupement des locaux.

Pour éviter le boycott de la sélection comme ce fut le cas contre la Tanzanie en match amical le 6 février dernier, le ministère des Sports et l'entraîneur Jean Paul Akono ont communiqué un mois plus tôt le programme du regroupement. De ce fait, dès le 10 mars et jusqu'au 17 mars, il y aura un regroupement de joueurs locaux qui permettra de faire une première sélection. Dès le 18 mars, tous les internationaux devront déjà se trouver au centre d'excellence de la CAF pour une préparation de 3 jours. Le 6 février dernier, onze cadres de l'équipe nationale, dont Samuel Eto'o, Alexandre Song, Jean Il Makoun, Landry Nguemo, Joël Matip, Benoît Angbwa, Nicolas Nkoulou ou encore Achille Emana n'avaient pas rejoint leurs coéquipiers en Tanzanie pour le match amical. Afin de justifier leurs absences et s'éviter des sanctions avec leurs clubs, ils avaient présenté des certificats médicaux. Pourtant, ils ont évolué avec leurs formations respectives le week-end suivant. Contraint d'aligner une équipe B, Jean Paul Akono a vu ses poulains perdre la



rencontre (1-0). "Il y a une complexité manifeste entre les médecins de clubs et les joueurs avec des cas de maladies et blessures qui durent généralement le temps d'un match des Lions", a-t-il fait savoir Jean Paul

Akono à l'issue d'une réunion préparatoire de la rencontre contre le Togo. Après le match aller à Yaoundé, les Lions rencontreront le Togo à Lomé pour la manche retour, entre le 7 et le 11 juin, avant de

se rendre à Kinshasa contre la RDC, entre le 14 et le 18 juin. Ils termineront le périple de ce 2e tour qualificatif à Yaoundé par la 6e et dernière journée face à la Libye, entre le 6 et le 11 septembre 2013.

ATHLETISME

Nabédé Poutoyi reconduit à la tête de la Fédération pour quatre ans

Le général Nabédé Poutoyi a été reconduit samedi à la tête de la Fédération togolaise d'athlétisme (FTA) pour un nouveau mandat de quatre ans à l'issue d'un congrès statutaire et électif.

Il préside un bureau de onze membres dont le leitmotiv est d'innover. Dévoilant son programme d'action, Nabédé se propose de mettre en place des commissions spécialisées et une délégation de pouvoir pour suppléer le président de la fédération dans ses charges.

Le président de la FTA a axé son programme sur la mise sur pied d'une commission de marketing et sponsoring dynamique capable de trouver les moyens financiers; la

négociation d'un partenariat avec l'association américaine "Athlets in action" pour continuer de bénéficier des stages de recyclage des entraîneurs et sur la formation de jeunes talents détectés afin qu'ils remplissent les minima exigés par le Centre régional d'athlétisme de Lomé (CRAL).

Il a aussi préconisé de confier au CRAL un groupe de performances formé d'athlètes cadets et juniors pour les aider à évoluer vers le haut

niveau et créer un semi-marathon international de Lomé afin de maintenir une bonne prestation dans les courses de fond. Egalement président du Comité national olympique togolais (CNOT), Nabédé a rassuré les délégués de sa disponibilité à poursuivre la mission qu'ils lui ont confiée en lui renouvelant leur confiance et sollicité la contribution de toutes les ligues pour conduire le programme de relance de l'athlétisme à bon port.



AFRIQUE DU SUD

Oscar Pistorius "face à sa conscience"

L'athlète handisport sud-africain Oscar Pistorius, accusé d'avoir tué sa petite amie Reeva Steenkamp aux premières heures de la Saint-Valentin, le 14 février, est maintenant seul face à sa conscience, estime le père de la victime.

"Il n'y a que deux personnes qui savent réellement ce qui s'est passé, Oscar Pistorius et le Seigneur", a déclaré Barry Steenkamp au quotidien en afrikaans Beeld de samedi.

A propos du petit-ami de sa défunte fille, il est amer : "Sa richesse et la qualité de son équipe juridique n'ont pas d'importance. Il aura du mal à vivre en paix avec sa conscience s'il laisse son équipe juridique mentir pour lui".

"S'il dit la vérité, je lui pardonnerai un jour. (...) Si ça ne s'est pas passé comme il le décrit, il devrait souffrir. Et il va souffrir. Lui seul sait",

a ajouté M. Steenkamp.

"Mais sa soeur Aimée (Pistorius) n'a rien fait de mal. Et ses parents... ils doivent avoir le cœur brisé. Ce n'est pas leur faute", a relevé dans la même interview June Steenkamp, la mère de Reeva.

La famille Pistorius a envoyé des fleurs et une carte aux Steenkamp, mais "ça veut dire quoi? Rien", a-t-elle toutefois souligné.

"Je veux juste finir le deuil de ma fille. Je vais devoir m'habituer à la vie sans elle", a soupiré Mme Steenkamp, qui dit avoir "pleuré toutes les larmes de (son) corps".

La famille va fonder une fonda-

tion dédiée à la mémoire de Reeva, pour venir en aide aux femmes battues, a-t-elle ajouté.

Inculpé du meurtre de Reeva Steenkamp, Oscar Pistorius, 26 ans, a été libéré sous caution vendredi, en attendant son procès.

La victime, qui avait 29 ans, était un mannequin assez connue en Afrique du Sud, qui fréquentait l'athlète depuis novembre. Elle a été incinérée mardi.

Elle est la vedette posthume d'une émission de télé-réalité à succès dont le premier épisode a été diffusé le 16 février (deux jours après sa mort).



GUINEE/

"Je suis venu tâter le terrain, écouter les autorités guinéennes" (Eto'o)

Le Camerounais Samuel Eto'o, vedette du football mondial, s'est rendu en Guinée afin de "tâter le terrain" pour d'éventuels investissements lors d'une conférence de presse à Conakry après une audience avec le président guinéen Alpha Condé. "Je suis venu tâter le terrain, écouter les autorités guinéennes. (...) Je viens écouter et voir, pourquoi pas, demain investir ici, comme je l'ai fait ailleurs", a déclaré Eto'o.

Avant la conférence de presse, organisée au siège de la Fédération guinéenne de football (Féguifoot), il avait été reçu en audience par le président Alpha Condé et s'est aussi entretenu avec le ministre des Sports.

Il avait visité à la mi-journée un stade neuf de 50.000 places à Nongo, un quartier du nord de Conakry, ainsi qu'un centre technique proche du stade, a constaté un journaliste de l'AFP.

"Les Européens apprennent le football dans des écoles de football. Par contre, nous (en Afrique), nous sortons dans les rues avant de nous retrouver dans des grands stades" a-t-il dit lors de la conférence de presse.

"Je suis vaincu que l'Afrique a le potentiel pour gagner la Coupe du monde demain mais pour ça, nous devons avoir une certaine base", a-t-il ajouté.

ITALIE

AC Milan : la soirée mouvementée de Mario Balotelli

Mario Balotelli a vécu une soirée éprouvante pour son retour face aux supporters de l'Inter, qui l'ont copieusement insulté. Mais l'attaquant a su garder son calme.

En Angleterre, le Clasico à la française n'a pas fait recette. Et pour cause, les chaînes préféreraient montrer le derby italien entre l'Inter Milan et l'AC Milan, puisque le personnage clé de cette confrontation se nomme Mario Balotelli. Et l'ancien attaquant de Manchester City intrigue toujours autant de l'autre côté de la Manche. Et hier, Mario Balotelli a montré une nouvelle facette, celle d'un homme capable de rester calme face aux provocations.

Auteur d'une belle première période, il a cependant raté deux énormes occasions, suscitant les moqueries du public intéressé. Les tifosi de l'Inter, qui avaient reçu pour consigne de ne surtout pas dérapier avec des chants racistes (ce qui n'a pas été totalement respecté), n'ont cessé d'insulter leur ancien joueur. Balotelli rêvait de leur répondre par un but, il n'y est pas arrivé. Mais il a su contrôler ses nerfs, pour le plus grand plaisir de Massimiliano Allegri.

"Je suis heureux de ce que Mario a fait. N'oublions pas qu'il s'agit d'un jeune homme de 22 ans qui affrontait le club où il a grandi. Il a été brave car il n'a pas réagi à la moindre provocation. Je suis ravi de cela", a confié l'entraîneur de l'AC Milan après la rencontre. Le retour de Balotelli devant ses anciens supporters restera finalement anecdotique. Si les tifosi ont déversé leur colère à l'encontre de l'attaquant, l'Italien n'aura pas dégoûté.

FRANCE/

Bernard Tapie veut aider l'OM

En cure d'amaigrissement depuis quelques mois, l'OM n'a plus la capacité financière pour attirer de grands joueurs. Une situation que déplore Bernard Tapie qui entend bien faire revenir sur le devant de la scène son ancien club en apportant un sponsor d'envergure grâce à son réseau.

Les récentes affaires autour de José Anigo ont fait rejazzir le spectre d'une vente de l'Olympique de Marseille dans les prochains mois. Le directeur sportif marseillais aurait même indiqué lors d'écoutes téléphoniques que Margarita Louis Dreyfus envisagerait de vendre le club d'ici 18 mois en cas d'offre conséquente. À l'heure actuelle, MLD reste silencieuse et la position du club en championnat (3e) ne l'incite pas à prendre publiquement position.

Reste qu'avec de nombreuses coupes budgétaires, le club phocéen peine à tenir la comparaison avec le PSG. Si Marseille n'a pas eu à rougir de sa performance face à Paris dimanche lors du Classico, les deux équipes sur le papier n'évoluent pas dans la même dimension. Une situation que déplore Bernard Tapie. L'ancien président de l'OM, revenu dans la vie politique locale grâce au rachat de la Provence, n'entend pas lâcher son club de cœur pour autant.

Interrogé sur RTL, il a indiqué vouloir tout mettre en œuvre d'ici l'été prochain pour trouver un sponsor d'envergure capable d'apporter de l'argent frais dans les caisses pour monter une équipe plus compétitive. «C'est d'ailleurs ce que je vais m'employer à faire dès cette deuxième partie de saison. (...) Il y a plein de gens qui ont beaucoup de moyens et qui peuvent marier leur image à l'Olympique de Marseille. Ça ne fera pas de mal si on apporte à Margarita (Louis Dreyfus, la propriétaire du club) un gros sponsor supplémentaire pour qu'elle puisse monter une équipe plus conséquente». Une nouvelle qui devrait ravir les supporters marseillais et qui pourrait bien mettre un peu de piment à la Ligue 1 et aux Classicos la saison prochaine.

REPERES

Eradiquer la peste animale en Afrique

La 20e conférence de la Commission régionale de l'organisation mondiale de la Santé animale (OIE) pour l'Afrique qu'a accueillie Lomé du 18 au 22 février 2013 a été l'occasion aux participants venus des pays africains de passer en revue la situation de la Peste des Petits Ruminants (PPR) en Afrique, maladie qui a le plus souvent des incidences graves sur le niveau de vie des populations rurales pauvres et par ricochet sur l'économie des pays. En effet, de concert avec la Fondation Bill et Melinda Gates, l'OIE a initié la création d'une banque de vaccins PPR et la mise au point d'une stratégie pilote visant à préciser les normes et méthodes destinées à éradiquer cette maladie sur le continent africain. Axés également sur l'appropriation par les pays membres du processus PVS de l'OIE et sur les bénéfices de celui-ci pour les services vétérinaires nationaux, les travaux ont été présidés par le Colonel Ouro-Koura Agadazi, ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, le Prof Charles Kondi Agba, ministre de la Santé et le Dr Marosi Molomo, présidente de la commission régionale de l'OIE pour l'Afrique.

UNIR Vo s'installe et sensibilise dans le Vo

L'Union pour la République (UNIR) de Faure Gnassingbé ne désarme pas sur le plan extension et sensibilisation. Devenu une préoccupation de tous les fils et filles particulièrement les cadres de la préfecture de Vo, ce parti présidentiel est aussi dans un tournant décisif pour ce qui est de son implantation.

En tout cas, dans la Préfecture de Vo, les cadres ont de quoi faire valoir, lors des prochaines élections législatives, en faveur de ce parti. Jeudi dernier, des cadres de ce parti ont fait d'une pierre deux coups. Mme Victoire Tomégah-Dogbé, Akakpo Simon, Charles Gafan, Alognon, Dogbévi et la liste est longue étaient allés pour remettre les établissements scolaires réhabilités ou construits et présenter le bureau du parti UNIR localement. Les différents bâtiments scolaires ont été ciblés par les cadres du milieu qui ont bien compris que le développement de la localité doit être aussi une affaire les concernant, il y a de cela trois ans. La délégation a posé ses valises premièrement à Novissi, où une école primaire est construite et qui aujourd'hui, regroupe 422 élèves. Là, le bureau cantonal de UNIR de la commune de Vogan a été présenté à l'assistance où les populations ont reçu une importante dose de clarification sur le parti avant que la délégation ne s'ébranle sur deux autres localités : Masekopé et Momé Wodzépé. La sensibilisation et la mobilisation ont été l'essentiel du message délivré à l'endroit des populations. "Nous avons perdu beaucoup de choses avec notre opposition dans le milieu. Aujourd'hui, ce que nous avons perdu, nous irons les chercher en faveur de notre milieu", scandait la délégation. Ont assisté à cette cérémonie, Kodjo Atson, le Maire de la Commune de Kpalimé et de la localité dont des chefs traditionnels. Des élèves et parents d'élèves étaient également de la "fête". Pour Mme Victoire Tomégah-Dogbé, "le parti UNIR est un parti politique d'union et de paix. A l'UNIR, c'est le travail dans la paix pour le développement de nos villages, de nos cantons et de notre pays."

Application du statut général de la fonction publique

Les acteurs de l'administration et les syndicats ont examiné l'avant projet de décret portant modalité d'application du statut général de la fonction publique le jeudi 21 février 2013.

Après l'adoption du nouveau statut général de la fonction publique, un comité ad hoc a été mis en place pour examiner son décret d'application. Pour le Directeur général de la fonction publique, Messan Komlan "A partir de la grille existante, on a élaboré une nouvelle grille qui prend en compte les souhaits du gouvernement, les possibilités économiques du pays pour proposer une nouvelle grille. Cet atelier vise à partager ce travail préparé par ce comité ad hoc pour les rendre général, que toutes les composantes de notre société puissent examiner le travail et apporter le leur afin de l'améliorer". Pour le syndicaliste Ephrem Tsikplonou, "C'est depuis le 20 janvier que ce nouveau statut général de la fonction publique a été adopté, ça a été promulgué. Beaucoup disent par moment que c'est une coquille vide, qu'il n'y a pas tout dedans. Nous pensons aujourd'hui que c'est l'occasion de commencer par remplir cette coquille dont certains pensent que c'est vide".

Le Togo et ses dialogues politiques

Les discussions exploratoires tenues les 19 et 20 février derniers dans les locaux du Conseil épiscopal togolais (CET), entre les acteurs de la classe politique togolaise, se sont soldées par de "profondes divergences de vues", vu les positions exprimées par chacune des délégations au sujet des réformes constitutionnelles à opérer. C'est ce qu'a affirmé mercredi à travers un communiqué, Brigitte Kafui Adjmagbo-Johnson, la coordinatrice générale de la Coalition Arc-en-ciel, ayant pris part à cette rencontre, ainsi que d'autres formations politiques à l'instar du FRAC, l'UFC, l'UNIR et certains représentants du gouvernement. L'initiative vient de l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, sous la facilitation de Mgr Nicodème Barrigah. Les Ambassadeurs d'Allemagne, de France, de l'Union Européenne et de la Représentante résidente du PNUD au Togo, ont également pris part à ce dialogue dit "informel".

Débat

Les maisons d'édition du Togo doivent-elles fusionner ?



Tchotcho EKUE, Directrice "Graines de Pensées"

Si l'auteur est indispensable pour que naisse un livre, une maison d'édition est à la fois plus qu'importante pour la fabrication du livre, sa commercialisation et la survie de l'auteur. C'est dire le rôle central d'un éditeur dans la chaîne du livre. La santé d'une édition constitue le baromètre du livre dans un pays, dans un domaine spécialisé.

C'est un secret de polichinelle qu'au Togo l'édition galère, que le livre peine, d'où un niveau intellectuel plus ou moins faible voire labile au sein de la couche scolarisée de la population. On dénombre plusieurs maisons d'édition : Haho, Moffi, Graines de pensées, Awoudy, Continents, et plusieurs autres aussi fantomatiques les unes que les autres. Quel est leur état de santé ? Difficile de le dire exactement, ce

qui est vrai c'est qu'on hésite à mettre l'étiquette "maison d'édition" sur ces visages disparates. Le constat est fait : ce sont des maisons sans sou.

Dieu seul sait ce que Haho "imprime" depuis 2000, une dizaine d'ouvrages, mais qui les connaît ? Graines de pensées semble la seule qui a le vent en poupe. Elle a

une audience internationale, plus implantée localement, et est dirigée par deux dames qui semblent bien connaître le métier. Mais cette embellie tient en apparence seulement : l'histoire de ses parutions constituerait tout un roman. Awoudy a un catalogue ronflant de petits ouvrages, elle peut même se targuer d'avoir Kangni Alem et Apedo-Amah Togoata dans son catalogue, mais cette maison ne convainc guère le spécialiste du livre et l'on pense que les célébrités publiées font une espèce de mécénat pour booster une maison ambitieuse mais aux moyens limités, beaucoup trop limités. Continents entend jouer un rôle certain dans l'édition des recueils de poèmes, mais a-t-elle vraiment les moyens de ses ambitions ? Quant à Moffi, c'est passé par pertes et profits, son fondateur, homme de passions, s'est épris maintenant de la politique en créant le NET !

Que faire pour que ces entreprises désargentées s'embellissent et relèvent le défi du rôle du livre dans la société togolaise ? L'écrivain Kangni Alem, très pertinent sur le réseau social facebook, vient de lancer un débat : faut-il fusionner les entreprises d'édition ?

"Je me suis toujours demandé pourquoi les petites maisons d'éditions de Lomé ne fusionnaient pas pour avoir une entreprise de plus grande taille (ou moyenne) pour relever le défi de l'édition... le marché du livre au Togo gagnerait plus avec les fusions comme cela s'est fait au Cameroun. Quand je vois les initiatives se multiplier, ça me fait penser à ces boutiques qui s'alignent côte à côte pour vendre le même produit aux mêmes clients ! Fusion, concentration des énergies et des subsides devrait aider l'édition togolaise à se renouveler ! Juste un point de vue, après chacun fait ce qu'il veut mais la situation n'est pas brillante!", indique le conseiller culturel du chef de l'Etat sur Facebook.

Le débat ne fait que commencer.

Cinéma

Oscars 2013 : "Argo" vainqueur, avec la bénédiction de la Maison Blanche

Les américains sont très théâtraux. Même la maison blanche participe au show de la nuit des oscars.

Depuis Los Angeles, Jack Nicholson a dialogué en duplex avec Michelle Obama qui, dans un salon de la Maison Blanche, a ouvert l'enveloppe qui contenait le nom du vainqueur : Argo, de et avec Ben Affleck, récit d'une opération clandestine menée en Iran sous une administration démocrate, en 1980 : l'oscar du meilleur film.

Cette victoire était attendue depuis quelques jours, tout comme celle d'Amour, de Michael Haneke, dans la catégorie film en langue étrangère, ou celle de Daniel Day-Lewis, qui a remporté, grâce à son interprétation d'Abraham Lincoln dans le film de Steven Spielberg, son troisième Oscar de meilleur acteur.

En revanche, Emmanuelle Riva, qui fêtait son 86e anniversaire à Hollywood, n'a pas été récompensée. L'Oscar de la meilleure actrice est allé à la jeune Jennifer Lawrence, pour Happiness Therapy, de David O. Russell.

Daniel Day-Lewis, Oscar du meilleur acteur, et Jennifer Lawrence, Oscar de la meilleure actrice, lors de la 85e cérémonie des Oscars à Hollywood, le 24 février 2013.

La présence parmi les films nommés de longs-métrages dont le sujet ou le traitement ont suscité de vives polémiques aurait pu faire espérer (ou redouter) une soirée agitée. Mais la personnalité du présentateur - un jeune homme qui se réclame du show business à l'ancienne - et le souci maniaque de contrôle des producteurs de la cérémonie ont maintenu les Oscars 2013 dans une stricte orthodoxie qui n'a pas dû rajeunir la moyenne d'âge, sans cesse croissante, des téléspectateurs de la retransmission.

Le film le plus souvent couronné au cours de la soirée, L'Odyssée de Pi, d'Ang Lee n'a remporté que quatre trophées (réalisateur, musique,

photographie et effets visuels). Les Misérables, la comédie musicale que Tom Hooper a infligée au roman de Victor Hugo, a remporté deux Oscars techniques (maquillage et mixage sonore) et a valu une statuette à Anne Hathaway (second rôle féminin). Le Django Unchained de Quentin Tarantino a permis au réalisateur de remporter son deuxième Oscar de scénariste et à Christoph Waltz son deuxième Oscar de second rôle masculin.

Anne Hathaway, Oscar du meilleur second rôle féminin, et Christoph Waltz, Oscar du meilleur second rôle masculin, lors de la 85e cérémonie des Oscars à Hollywood, le 24 février 2013.

Argo a ajouté à la récompense suprême l'Oscar de l'adaptation et celui du montage pendant que Steven Spielberg (qui n'a jamais compté parmi les favoris de l'académie) n'a vu son Lincoln récompensé que de deux statuettes, l'Oscar des costumes s'ajoutant à celui de Daniel Day-Lewis (meilleur acteur).

Ce dernier a d'ailleurs été responsable de l'un des rares moments de grâce de la soirée. "Initialement, je devais jouer Margaret Thatcher et Meryl était le choix initial de Steven Spielberg pour Abraham Lincoln" a-t-il expliqué en présence de l'actrice Meryl Streep, qui venait de lui remettre son prix. L'acteur britannique a fini son bref discours (le règlement interdisait, en théorie, de dépasser 45 secondes) en saluant la mémoire du président Lincoln.

Cette allusion et l'apparition de la première dame ont été les seuls moments politiques de la soirée. Les controverses qui ont entouré la représentation des Afro-américains dans Lincoln ou l'exactitude historique d'Argo n'ont pas eu droit de cité.

Quant au Zero Dark Thirty de Kathryn Bigelow, qui a suscité un très vif débat, à la fois sur le recours à la torture et sur les liens entre ses auteurs et les services secrets, il a dû se

contenter d'un Oscar mineur, récompensant le meilleur montage sonore.

De même, parmi les documentaires, les deux longs-métrages évoquant le conflit israélo-palestinien 5 caméras brisées, d'Emad Burnat et Guy Davidi et Israel Confidential, de Dror Moreh, ont été ignorés au profit de Searching for Sugar Man, de Malik Bendjelloul, qui a tiré de l'oubli la figure attachante du chanteur Rodriguez.

L'apparition de Michelle Obama, aussi inattendue qu'elle ait été, est dans l'air du temps, tant les liens entre l'exécutif américain et Hollywood sont étroits. Le couple présidentiel a fait organiser une projection de Lincoln à la Maison Blanche et l'ex-président Clinton a présenté le film lors de la cérémonie des Golden Globes. Le vice-président Biden a recruté l'acteur Bradley Cooper (nommé à l'Oscar, avec Daniel Day-Lewis) et le film Happiness Therapy pour une campagne de santé publique.



Bi-hebdomadaire togolais
d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Pour les 40 ans de La mutuelle générale des enseignants du Togo

Le ton des festivités est donné à Sokodé

Etonam Sossou

Comme annoncé en début de ce mois, les activités marquant le quarantième anniversaire de la Mutuelle Générale des Enseignants du Togo (MUGET) ont été officiellement lancées le 22 février 2013 à Sokodé. L'école primaire publique de Komah I a abrité cette

cérémonie en présence des responsables de la MUGET, du préfet de Tchaoudjo, M. Tchémé Tchambi Tchakpro et du Directeur régional de l'éducation, Komi Agborou.

Placé sous le thème « 40 ans de solidarité et pour toujours », ces activités qui s'étalent sur toute l'année seront essentiellement

consacrées aux concours de dessin et de poésie, au kermesse, au semi-marathon, au forum sur la science et à la culture générale.

Le président du Conseil d'administration, Virgile Latévi Lawson a retracé le parcours de la mutuelle depuis sa création jusqu'à ce jour et énuméré les réformes ainsi que les perspectives d'avenir. Parmi

lesquelles on peut évoquer le recadrage du taux de paiement des allocations basé maintenant sur une capitalisation : à son départ à la retraite, le mutualiste perçoit une allocation qui est égale à ce qu'il a cotisé majoré de 15%. « Aujourd'hui, les bénéficiaires des bienfaits de cette Mutuelle ne peuvent que faire l'apologie d'une telle institution commune pour mieux la soutenir, la renforcer, défendre sa pérennité et venter ses mérites », a révélé le préfet de Tchaoudjo, M. Tchémé Tchambi Tchakpro.

Quand aux finances, la mutuelle, selon le président, a pu rattraper le grand retard de paiement des diverses allocations. Concrètement les retraités sont maintenant payés dans l'année de leur départ à la retraite. Ainsi les retraités de 2012 ont été payés au cours de l'année 2012. Les retraités du 1^{er} janvier 2013 ont commencé déjà à être



Virgile Latévi Lawson, PCA de la MUGET

payés.

L'idée de la création de la MUGET est venue après l'enterrement d'un enseignant dans la Région des Plateaux en 1973. Le dénuement total dans lequel se trouvait la famille de l'enseignant défunt ainsi que les difficultés rencontrées par celle-ci pour lui trouver un cercueil digne

de ce nom ont été à la base de la création de la MUGET et ils ont compris qu'en mettant ensemble leur énergie et leurs moyens, ils pourront faire face avec sérénité aux multiples difficultés de tout genre qu'ils rencontrent au cours de leur carrière et à leur retraite.

Vente de CD et DVD contrefaits

La mine d'or

En dépit des efforts des autorités pour l'éradiquer, le piratage fait toujours la sourde oreille au concerto de sensibilisation sur la contrefaçon, ce qui montre bien que le phénomène a pris de l'ampleur et même qu'il génère de l'emploi pour certains jeunes désœuvrés.

Du vendeur ambulant au sédentaire en passant par le gérant de vidéoclub, pour ne prendre que ceux qui sont au bas de l'échelle, tous vivent de plus en plus du fruit de la piraterie. Une randonnée à l'intérieur et aux alentours d'Adawlato, le plus grand marché de Lomé, nous a permis de prendre le pouls de la situation. J.T., un jeune vendeur ambulant qui a requis l'anonymat pour des raisons évidentes : « Les affaires sont florissantes. Je vends au moins 15 CD par jour. Les gens préfèrent nos produits qui sont moins chers que les originaux ». Il achète les films à 500 F l'unité pour les revendre à 600 F CFA minimum. Le public serait-il donc le vrai bourreau des cinéastes ? C'est ce que semble soutenir notre interlocuteur : « C'est vrai que nous disposons de CD originaux, mais la plupart des clients refusent de les acheter à 3500 F CFA. Donc nous sommes obligés de leur fourguer ce qui fait notre affaire pour avoir de quoi nous mettre sous la dent ».

Parlant des pratiques qui contribuent à l'amplification de la piraterie, les propriétaires des vidéos clubs dans les quartiers se défendent bec et ongle lorsque l'on pointe vers eux un doigt accusateur. Un des leurs qui a requis l'anonymat a tenté



de donner des justifications face à l'utilisation des CD piratés. Le problème des films, selon lui, c'est le coût des cassettes. Si tu paie, soutient-il, un film, à 3 000 F CFA pour une entrée de 50 personnes maximum à raison de 50 F CFA l'entrée, le tout fait 2 500 F CFA. Vous voyez que c'est une perte. Sans compter les factures d'électricité, de location de la place et de certaines taxes. Par ailleurs, ce qu'il faut savoir c'est que « nous payons aussi des taxes à la BUTODRA. Donc vous voyez que nous n'avons pas d'autre choix que d'utiliser les CD piratés si on veut rentabiliser ».

« Avant, un DVD (digital versatil disk) original était cher, pas moins de 75 000 F CFA, et ça ne pouvait pas lire les cassettes piratées. Mais maintenant avec les DVD « chinoiserie » moins chers (10 000 F CFA) qui lisent tout, (qu'elle soit originale ou piratée) on ne peut pas s'en passer », se défend ce gérant. « Mêmes ceux qui sont censés lutter contre le phénomène achètent les produits piratés »

A écouter certains, même ceux qui doivent faire appliquer la loi succombent souvent au péché de la contrefaçon « Vous, vous pensez que quoi ? », lance familièrement le

jeune Hamed, le regard malicieux, comme pour dire quoi que l'on fasse, il n'y a pas de remède contre ce mal. Le sujet de la piraterie divise d'ailleurs les citoyens. « Moi, je défie quiconque, jure Robert, de m'avoir vu acheter un CD piraté d'un artiste togolais. Mais on ne peut pas m'empêcher de payer les CD contrefaits d'ailleurs ». A l'en croire, il n'y a pas d'autre choix lorsque l'on veut être au diapason de l'actualité cinématographique.

A défaut, il faudrait attendre des mois, voire des années, avant que les salles ne projettent ces films étrangers. « J'ai par exemple actuellement avec moi des CD piratés des trois saisons d'une série mexicaine alors qu'aucune version n'est encore projetée sur les chaînes de télévision togolaise. Expendables est également le titre d'un autre film américain que j'ai découvert sur le net et j'ai déjà son CD grâce à la contrefaçon », confesse cet accro de films américains.

Le développement des technologies de la communication aidant, la piraterie a étendu ses tentacules dans presque tous les domaines de l'art et est devenue incontrôlable.

D'ici 2030

Le tabac tuera 8 millions de personnes par an

Parmi les cinq principaux facteurs de risque de mortalité, le tabac est la cause de décès le plus facilement évitable, selon l'Organisation Mondiale de la Santé. Onze pour cent des décès dus aux cardiopathies ischémiques, la première cause de mortalité au niveau mondial, sont attribuables à la consommation de tabac, de même que plus de 70% des décès par cancer du poumon, de la trachée et des bronches. Si les tendances actuelles se poursuivent, le tabagisme tuera plus de 8 millions de personnes par an d'ici 2030. Sur plus d'un milliard de fumeurs dans le monde, plus de la moitié mourront prématurément d'une maladie liée au tabac.

Les coûts économiques du tabagisme sont tout aussi dévastateurs et ne se limitent pas aux dépenses de santé publique pour traiter les maladies provoquées

par le tabac. Les victimes meurent pendant la période la plus productive de leur vie, privant les familles de leur soutien et les nations d'une main d'œuvre en bonne santé. Quand ils sont encore en vie, les fumeurs sont aussi moins productifs en raison de l'augmentation de la morbidité.

Il y a un lien indissociable entre le tabac et la pauvreté. De nombreuses études ont montré que, dans certains pays à faible revenu, les ménages les plus pauvres consacraient jusqu'à 10 % de leurs dépenses au tabac. Cela signifie que ces familles ont moins d'argent pour satisfaire des besoins essentiels comme l'alimentation, l'éducation ou les soins. En plus des effets directs sur la santé, le tabac conduit à la malnutrition, à une augmentation des dépenses de santé et à des décès prématurés. Il contribue également à augmenter l'illettrisme, en détournant de l'argent qui aurait pu être dépensé pour

l'éducation. Dans les deux domaines, les chercheurs ont largement ignoré le rôle du tabac dans l'aggravation de la pauvreté.

L'expérience montre qu'il y a de nombreuses mesures efficaces de lutte antitabac que l'on peut appliquer dans diverses situations et qui ont un effet significatif sur la consommation de tabac. La stratégie la plus efficace au moindre coût consiste à prendre des mesures politiques applicables à l'ensemble de la population : interdiction des publicités directes ou indirectes pour le tabac, taxation du tabac, augmentation du prix, interdiction de fumer dans tous les lieux publics et au travail, messages ressortant clairement et en gros sur les conditionnements. Toutes ces mesures sont traitées dans les dispositions de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°217 DE LOTO KADOO DU 15 FEVRIER 2013

Nous sommes le 22 Février 2013 et le tirage de Loto Kadoo auquel nous assistons porte le N°218. Conformément aux règles du loto Kadoo, le tirage de ce jour se fera directement avec bonus, car les deux derniers se sont effectués sans bonus.

Lors du dernier tirage de Loto Kadoo, c'est à **ATAKPAME, KPALIME, ANIE et LOME** que des gagnants de gros lots ont été répertoriés.

Les points de vente 2044 et 7208 basé respectivement à **ATAKPAME et KPALIME** ont resencé chacun un lot de **500.000F CFA**.

La ville d'**ANIE** n'est pas en reste avec un lot de **500.000F CFA** et un gros lot de **1.750.000F CFA** remportés auprès de l'opérateur **2451 et 2458**

Dans la capitale, c'est un gros lot de **1.000.000F CFA** qui a fait le bonheur de d'un parieur qui a tenté leur chance sur le point de vente **8121**.

La remise des lots à **LOME** se fera au siège de la **LONATO** et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO, TOUS LES VENDREDIS, UNE FAÇON DE DEVENIR TRÈS RICHE BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°218 de Loto Kadoo du Vendredi 22 Février 2013

Numéro de base

64

09

54

75

03

Numéros bonus

82

76

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 628 de Lotto Diamant du lundi 26 février 2013

Numéro de base
